



# Municipalité des Cèdres

## PROMULGATION - ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement numéro 395-23-2024 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements**

*Ce règlement a été soumis à la procédure d'adoption requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et a reçu le certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération (SADR 3) et aux dispositions du document complémentaire émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 11 mars 2025;*

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité des Cèdres.

Donné à Les Cèdres, ce 13 mars 2025.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe

---

### Certificat de publication

Je, CHANTAL PRIMEAU, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 395-23-2024 aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 13 mars 2025 et qui sera publié dans le journal « La Voix Régionale », édition du 19 mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mars 2025.

Chantal Primeau  
Greffière-trésorière adjointe

1060, chemin du Fleuve  
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

[www.ville.lescedres.qc.ca](http://www.ville.lescedres.qc.ca)